

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019**

**DELIBERATION N°2019.00245**

**CONVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES AVEC LE DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112  
Nombre de présents : 64  
Nombre de pouvoirs : 16  
Nombre de voix : 80

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,

REC U EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190627-D20190024510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190709

M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,  
M. Henri BOUTHEON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,  
M. André FRIEDENBERG, M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Laurence JUBAN, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,  
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT,  
M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christiane RIVIERE,  
M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, Mme Anne-Françoise VIALON

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019**

**CONVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES AVEC LE DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE**

Dans le cadre de la gestion des transports scolaires, certains élèves domiciliés dans une commune du ressort territorial du Département de la Haute-Loire utilisent les transports de Saint-Etienne Métropole pour se rendre dans leur établissement scolaire et certains élèves domiciliés sur l'une des 53 communes de Saint-Etienne Métropole empruntent un service géré par le Département de Haute-Loire.

Une convention de partenariat est nécessaire afin de définir le partage des compétences entre les deux autorités organisatrices de la mobilité pour l'organisation des services de transports réguliers et les services spéciaux scolaires.

Cette convention définit la gestion des services de transport, les modalités d'inscription et la répartition financière des coûts de mise en œuvre de ces différents modes de transport.

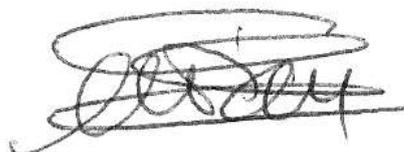
Cette convention entrera en vigueur à compter du premier jour de la rentrée scolaire de septembre 2019 et prendra fin au 30 juin 2022.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention pour l'organisation des transports réguliers et les services spéciaux scolaires,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget annexe des transports de l'exercice 2019 et suivants.**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 74 de la section de fonctionnement du budget annexe des transports de l'exercice 2019 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité..**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU